

Projet de délibération 476-26.06

Exposé des motifs

relatif à l'objet suivant :

**TRANSFERT DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF,  
DE LA PARCELLE n° 4409, AVENUE EUGENE-LANCE 32**

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'objet qui vous est soumis consiste à avaliser le transfert d'une parcelle du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Il convient de rappeler que le patrimoine financier est composé des actifs détenus par la Commune pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital. Ils peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques. A contrario, un actif du patrimoine administratif est essentiel pour offrir des prestations publiques.

Il s'agit de la parcelle n° 4409 qui abrite « la Villa Perret » (ex-restaurant « Le Marignac ») à l'Avenue Eugène-Lance 32. La maison de 776m<sup>2</sup> de surface de plancher (676m<sup>2</sup> hors sol 100m<sup>2</sup> sous-sol) et son annexe ont précédemment été loués et occupés par le restaurant « Le Marignac ».

Comme prévu dans le cadre du crédit d'étude approuvé en 2022 par le CM (EM 304-22.09.) ainsi que dans l'Exposé des motifs (EM 473-26.06) qui vous est soumis le 18 juin 2026, la maison fera l'objet d'une rénovation et transformation en vue d'une affectation à des bureaux administratifs. Cette démarche vise à répondre au besoin de surfaces administratives de la Ville de Lancy.

La valeur du bien à transférer s'élève à CHF 5'890'000.

En fonction de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de réserver un bon accueil au projet de délibération ci-annexé.